

Gérard QUEVEAU, durant 50 années, j'ai chassé régulièrement le petit gibier en plaine, au bois et au marais avec un fusil de calibre 20, cartouches à plombs ou fer **portée maxi 100 mètres**. J'ai chassé aussi le **GROS GIBIER**, cerf, renard, principalement le sanglier, gibier qui cause des dégâts aux prairies et aux cultures de céréales.

Pour cette chasse au **GROS**, j'ai toujours utilisé des armes à balles : **WINCHESTER 30x30 ou CARABINE RUGER USA calibre 44 magnum et CARABINE EXPRESS de calibre 8.57.GRS PORTEE 2 kilomètres**.

Dans toutes ces chasses au gros, il y avait un chef de chasse qui donnait les consignes de prudence. Pour la bécassine, il m'arrivait de chasser seul avec ma chienne d'arrêt.

La chasse au fusil calibre 12-16-20 à cartouches, avec prudence, ne présente pas de risque grave sauf dans deux cas qui devraient être **rigoureusement interdits avec cartouches à chevrotines mais surtout la cartouche BRENNEKE à trajectoire hélicoïde imprécise portée 400 mètres**.

Pour la chasse au gros à carabine portée 2 kilomètres, les consignes de la FNC avec **l'angle de 30 degrés** comme zone de **TIR** est totalement insuffisante. Cette consigne de 30 degrés protège vos deux voisins, chasseurs postés sur la même ligne de tir à votre droite et à votre gauche, elle n'a aucun effet sur le **tir en façade** qui peut blesser toute personne en face de vous, **rabatteurs ou habitants**. **La balle de carabine va à deux kilomètres en face ou derrière pour un tir gibier passé**.

Une loi, un décret devraient être pris en urgence en 2022.

PROJET pour la CHASSE AU GROS

1 - Un nouveau permis de chasse au gros devrait être créé avec EXAMEN.

2 - La chasse au gros est interdite avec un fusil à cartouches 12-16 ou 20, avec cartouches chargées de chevrotines ou balles BRENNEKE.

3 - FIXER les dates de CHASSE AU GROS.

4 - EXIGER la tenue d'un **REGISTRE DE CHASSE AU GROS** indiquant la date, le nom et prénom du CHEF de la CHASSE AU GROS, numéro de permis de la CHASSE AU GROS, le nom et calibre de la carabine et la signature de chaque chasseur en face son nom et son prénom.

5 - Désigner avec les REGIONS et les PREFETS des territoires sensibles ou la **CHASSE au GROS est interdite**.

6 - Les obligations de SECURITÉ doivent être communiquées dans la presse locale avec la date de la CHASSE AU GROS, la zone de CHASSE AU GROS, la signalisation routière.

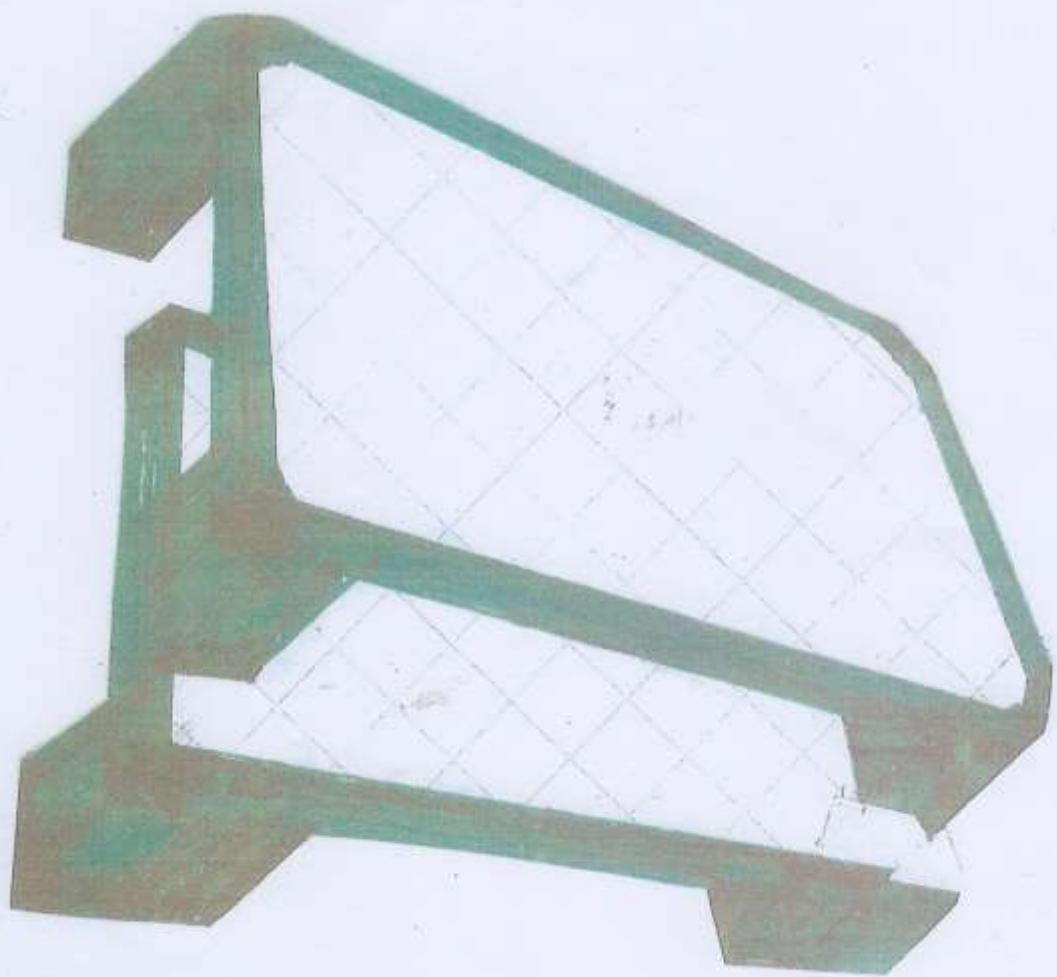
7 - Pour la chasse au GROS GIBIER privée en enclos fermé, les mêmes exigences légales que pour CHASSE en territoire libre.

8 - Autoriser la chasse au **GROS GIBIER** avec **CARABINE à BALLE portée 2 km à condition que chaque tireur soit posté sur MINI MIRADOR mobile léger, stable, solide en alu ou plastique, transportable de poste à poste de 0,50 m de hauteur avec une marche**. L'enclos fermé doit avoir **2 passages LIBRES DE 4 m** de large de façon que le gros gibier sauvage ainsi que le gibier élevé puissent sortir ou entrer dans l'enclos fermé de grillages. Le chasseur posté sur le mini MIRADOR assure un tir à balle **PLONGEANT**, pour que la balle **entre en terre à une distance raisonnable** de quelques centaines de mètres au lieu du **TIR TENDU** très dangereux de portée de 2 km.

Des zones de CHASSE AU GROS GIBIER pourraient être équipées de MINIS MIRADORS FIXÉS au sol, plus grands, plus confortables, de hauteur supérieure à 0,50 m, la hauteur de 0,50 m doit être la hauteur de SECURITÉ minimum, la règle habituelle de 30 degrés reste obligatoire pour les voisins postés.

Les nouveaux règlements de la chasse au GROS GIBIERS ne sont pas très contraignants pour les chasseurs au gros gibier, la pratique de cette CHASSE réglementée restera aussi agréable qu'aujourd'hui, mais beaucoup plus sûre.

Il faut absolument que la CHASSE régulatrice aux SANGLIERS soit autorisée toute l'année avec l'autorisation du préfet en accord avec le président départemental des chasseurs, car une laie femelle de sanglier met bas 1 marcassin par 10 kg de poids de la laie ; exemple : une laie de 80 kg mettra bas 8 marcassins par an.



MINI MIRADOR

Hauteur 50 cm

ALU ou PLASTIQUE

à étudier par La
Fédération Nationale de la CHASSE



10°

SANS MINI MIRADOR IMPACT BALLE SOL
450 mètres



20°

AVEZ MINI MIRADOR
de 50cm de HAUT
IMPACT BALLE SOL
300 mètres



MINI MIRADOR HAUT. 50 cm.